

qu'il en a faite à ceux qui propageraient la dévotion à son Sacré-Cœur.

Les lecteurs du MESSAGER trouveront dans le *Catéchisme du Sacré-Cœur* que nous publions actuellement, les renseignements principaux sur la sainte Ligue. Qu'il nous suffise d'attirer ici l'attention des Directeurs et des Directrices des maisons d'éducation sur les points suivants, qui regardent les couvents et les écoles de filles tout aussi bien que les collèges et les académies de garçons.

1.—Je suppose que votre maison est *agrégée* à l'Apostolat de la Prière par un *Diplôme* et que ce Diplôme est encadré et exposé dans la chapelle ou dans un corridor en vue ; sinon demandez ce Diplôme d'agrégation ; il vous sera expédié *gratis*.

2.—Je suppose aussi que vous avez un *Registre* pour y inscrire les noms des Associés.

3.—Veuillez charger un de vos Professeurs ou de vos Surveillants de réorganiser la Sainte Ligue : s'il est prêtre, il sera *Vice-Directeur*, avec tous les pouvoirs du *Directeur local*. (C'est le Directeur du collège qui est *ex-officio* le Directeur local de la Ligue.) S'il n'est pas prêtre, il sera le *Zélateur général* : d'une façon ou d'une autre, il serait bon de nous mettre en communication avec lui, afin que nous lui confirmons ses pouvoirs.

4.—Le Zélateur général devrait d'abord s'entendre avec les Professeurs et s'assurer de leur concours : chacun d'eux devrait être *Zélateur* pour sa classe. Qu'il veuille bien nous envoyer au Directeur diocésain ou à nous, à défaut de celui-ci, les noms de ceux de ces Professeurs qui n'ont pas encore reçu leurs Diplômes de Zélateur, et nous nous ferons un plaisir de les leur conférer de suite, et de leur communiquer ainsi les riches indulgences qui y sont attachées.

5.—Il serait fort à désirer qu'il donnât lui-même ou qu'il fit donner à tous, Professeurs et élèves, une conférence simple, mais entraînante, sur le but, les pratiques et les avantages de la sainte Ligue : c'est là le meilleur moyen d'y mettre de l'entrain.